

Règles de fonctionnement

ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES À LA JOURNÉE/ PRISE DE RENDEZ-VOUS/ DÉPART HÂTIF/ CHANGEMENT DE COORDONNÉES



Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, **il est important d'en informer le secrétariat et le service de garde** par un appel téléphonique ou un courriel. **Les coordonnées se trouvent sur le calendrier scolaire à la page 2.**

Les heures d'ouverture du secrétariat sont :
AM : 7 h 40 à 11 h 40 PM : 12 h 40 à 15 h 40

Toutefois, vous pouvez laisser un message en tout temps dans les deux boîtes vocales. Pour les départs hâtifs imprévisibles, merci de laisser votre message avant 10h pour le dîner et 13h pour les départs de fin de journée. Toutefois, considérant le nombre d'élèves que nous avons, tous les rendez-vous ou les départs hâtifs prévisibles devront être signalés avant les lundis 8h svp. De plus, il est possible de signaler les absences de vos enfants sur mozaik (portailparents.ca)

Certaines absences sont incontournables (maladie, décès d'un proche...). D'autres absences ne le sont pas pour des motifs essentiels (vacances familiales, loisirs familiaux, tournois sportifs...). En ce sens, nous demandons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant soit présent à l'école. Il en va de sa réussite.

Nous vous invitons à planifier les rendez-vous médicaux de votre enfant de façon à prévenir les absences. Vous pouvez privilégier, les midis, les soirs, la semaine de relâche, les journées pédagogiques et la période estivale.

Pour les élèves s'absentant pour des motifs non-essentiels, le titulaire n'est pas tenu de préparer à l'avance une liste de travaux à faire ni de faire de la récupération. Par contre, il est possible de recevoir les documents ainsi que la liste des devoirs et leçons qui auront été faits pendant l'absence de l'élève.

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant ou tout autre membre du personnel, il est possible de prendre rendez-vous via la plateforme numérique utilisée par l'enseignant. Vous pouvez aussi communiquer avec le secrétariat.

Lorsqu'un élève doit quitter l'école durant les heures de cours, l'enseignant ou le secrétariat doit en être avisé. Dans un tel cas, les parents doivent venir chercher leur enfant et l'attendre au secrétariat.

Tout visiteur et tout élève arrivant après le début des classes doit passer par la porte 2 et se présenter au secrétariat. Pour les visiteurs, il est interdit de circuler dans l'école.

Merci de nous communiquer tout changement à vos coordonnées de façon à nous permettre d'entrer en contact avec vous rapidement en cas de besoin.

ABSENCES LORS DES ÉVALUATIONS

En ce qui concerne les évaluations, il est important de souligner que certaines d'entre elles demandent une supervision de la part de l'enseignant et que plusieurs situations d'évaluation s'échelonnent sur un certain nombre de jours. Il est donc souvent impossible de faire reprendre celles-ci.

Pour les épreuves ministérielles (4^e et 6^e année), seul le ministère de l'Éducation peut justifier une absence. Une demande écrite devra donc être déposée à la direction de l'école par le parent.

BRIS, VANDALISME ET PERTE DE MATÉRIEL

Lorsqu'un élève brise, vandalise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, la direction pourrait exiger un remboursement et des mesures réparatrices.

COLLATIONS

Une collation santé et nutritive est demandée. Par exemple : compote et yogourt à boire, smoothie maison, fromage, fruits frais, légumes frais...

Aucun aliment contenant des arachides et/ou des noix n'est permis. D'autres aliments pourraient être interdits dans une classe, si un enfant présente une allergie sévère. Un avis écrit vous serait envoyé.

ÉTUDE À LA MAISON

L'étude à la maison permet aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. Il est essentiel que les parents supervisent celle-ci.

OBJETS DE LA MAISON

Tout objet personnel doit demeurer à la maison (ballons, cordes à danser, bonbons, gommes, objets électroniques, planches à roulettes, patins à roues alignées, etc.).

Nous encourageons les déplacements actifs. Les vélos et les trottinettes sont autorisées, mais doivent demeurer à l'extérieur de la cour. Il est possible de les cadenasser sur les clôtures ou sur les supports prévus à cet effet.

L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

En cas de non-collaboration face à cette consigne, les objets seront confisqués et les parents pourront venir les récupérer à l'école sur rendez-vous.

Évidemment, tout objet non autorisé par la loi à des mineurs est également proscrit.

PLAGIAT

Tout plagiat peut entraîner la note zéro.

SANTÉ

Il est **IMPORTANT** d'informer l'école et le service de garde dès le début de l'année scolaire de toute problématique au niveau de la santé ou de la condition de votre enfant en complétant la **fiche santé** et en nous informant de toute modification par la suite.

Afin d'assurer la santé des élèves et des membres du personnel et de prévenir la propagation de maladies, les parents doivent OBLIGATOIREMENT déclarer au secrétariat les maladies infectieuses. En cas de doute, merci de vous référer au secrétariat ou de consulter Info-Santé (811).

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher votre enfant. Il en est de même pour un enfant malade.

En cas de blessure majeure nécessitant le service de l'ambulance ou d'un taxi, nous vous contacterons et nous en ferons la demande si nécessaire.



SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives font partie du programme et du calendrier scolaire. Votre enfant doit être présent.

TEMPÊTES OU SITUATIONS D'URGENCE

Il peut arriver que nous soyons dans l'obligation de retourner votre enfant à la maison en situation d'urgence (panne électrique, problème d'eau, etc.). Dans ces cas, nous utiliserons les informations indiquées sur le formulaire que vous avez rempli à la rentrée scolaire. Assurez-vous que votre enfant connaisse l'adresse où il doit se rendre lors d'une situation d'urgence.

Lorsqu'il y a tempête de neige, consultez le site Internet du Centre de services scolaire des Premières Seigneuries (csdps.qc.ca) ou sa page Facebook à compter de 6 heures pour une fermeture pour la journée complète.

TENUE VESTIMENTAIRE

Étant un établissement d'éducation, la tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte scolaire. Il est donc important d'habiller votre enfant adéquatement selon les conditions météorologiques de la saison, considérant que nous sortons à l'extérieur beau temps, mauvais temps.

En période hivernale, les vêtements suivants sont requis dès l'arrivée à l'école des enfants : pantalon de neige, tuque, cache-cou, mitaines et bottes d'hiver.

Nous demandons un chandail ou une camisole qui couvre le ventre et le dos, une jupe ou un bermuda allant à la mi-cuisse, un pantalon couvrant les sous-vêtements. Aucun vêtement montrant des signes de violence ou faisant référence à du racisme, du sexisme, de la grossièreté, de l'illégalité... ne sera accepté. Une tenue décente est donc de mise.

Les couvre-chefs sont permis pour les déplacements à l'extérieur de la classe seulement.

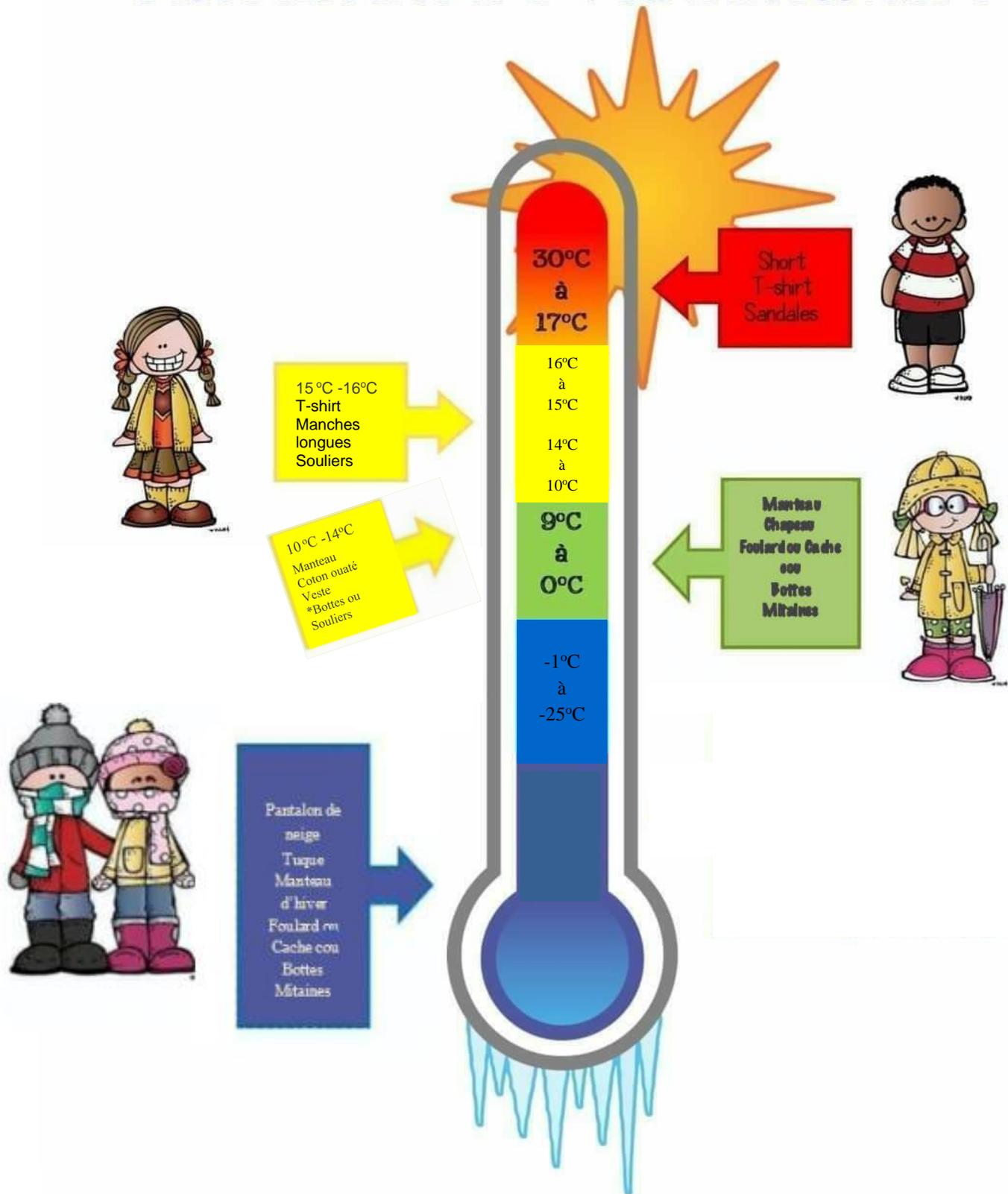
Pour une question d'hygiène et de sécurité, chaque élève doit obligatoirement porter des chaussures propres (exemptes de boue, sable, etc.) pour circuler dans l'école. Ainsi, les enfants doivent prévoir une paire de chaussures pour l'intérieur (**aussi utilisée en éducation physique**) et une deuxième paire de chaussures pour l'extérieur.

Pour une question de sécurité, les enfants doivent porter des souliers fermés ou des sandales qui tiennent la cheville. La sandale dite de plage est interdite à l'école.

Le costume d'éducation physique et à la santé se compose d'un pantalon court, d'un chandail à manches courtes, de bas et **d'une paire d'espadrilles à semelles qui ne tachent pas le plancher.**

Nous comptons sur vous pour identifier tous les items de votre enfant pour lui permettre de les récupérer rapidement en cas de perte.

Thermomètre vestimentaire



 ***SI TU VOIS DES TROUS D'EAU, DE LA BOUE, DE LA VASE... METS TES BOTTES !**

À la Passerelle, nous sommes une école 100% récré, donc beau temps mauvais temps, je m'habille pour jouer dehors. Le site d'environnement Canada est le site de référence pour tous.

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



Le service de garde est directement lié à l'école. Pour toute question, n'hésitez pas à consulter les règles de régie interne se trouvant sur le site internet de l'école ou de communiquer avec la technicienne par téléphone ou par courriel. **Les coordonnées se trouvent sur le calendrier scolaire à la page 1.**



TRANSPORT SCOLAIRE

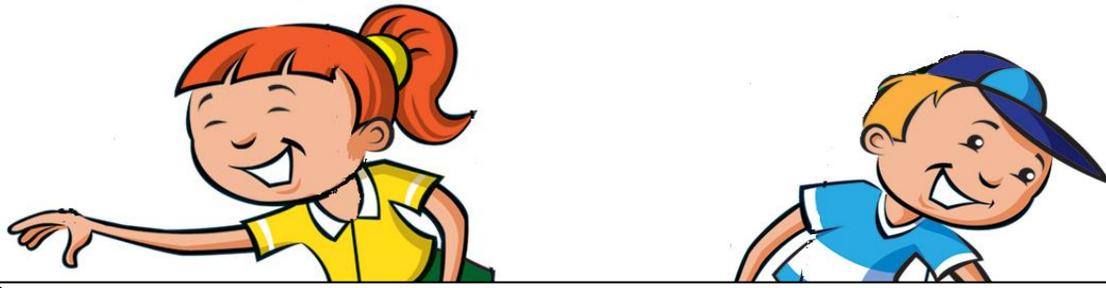
Nous vous invitons à lire avec votre enfant les instructions et règlements relatifs à la logistique et à la sécurité dans le transport scolaire.



Toute communication concernant le transport scolaire doit se faire directement auprès du service de transport par courriel ou par téléphone. **Les coordonnées se trouvent sur le calendrier scolaire à la page 1.**

VOUVOIEMENT

Le terme Monsieur ou Madame précède le prénom de l'adulte. Nous encourageons le vouvoiement envers les adultes.



Règles de vie de l'école

1. Je respecte les autres en gestes et en paroles.
2. J'agis et je joue de façon sécuritaire.
3. Aux entrées et aux sorties, je me déplace dans l'école calmement et en marchant. Sur les heures de classe, je me déplace en silence et en marchant.
4. Je prends soin des lieux et du matériel mis à ma disposition.
5. Je me rends à l'endroit et à l'heure prévue pour les activités.

CES RÈGLES DE VIE SONT MISES EN PLACE :

- Pour me responsabiliser;
- Pour favoriser un environnement propice à la concentration;
- Pour vivre dans un climat calme, sain et sécuritaire;
- Pour m'assurer de respecter les autres et la sécurité de tous.

RÈGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT (suite)

Mentions spéciales

Coups de cœur :

Les coupons coups de cœur sont remis à l'élève pour le féliciter d'un bon coup observé par tout adulte de l'école (ex : courtoisie, bon langage, etc.). L'élève qui le reçoit court la chance de devenir le méritant du mois. La classe qui a le plus de coups de cœur se mérite une période privilège avec son enseignant.

Élèves étoiles Albatros :

Lors d'un rassemblement visant le sentiment d'appartenance, des élèves seront nommés étoile Albatros et se mériteront un prix en fonction des valeurs du projet éducatif travaillées et développées.

Valeur du mois :

Chaque mois, une valeur de qualité humaine, en lien avec le thème du mois, est recherchée parmi les élèves de chaque groupe. Afin de souligner les grandes forces de nos adultes en devenir, un certificat leur est remis.

SCP :

Le soutien aux comportements positifs est mis en place en 2023-2024 pour enseigner les bons comportements et les attitudes à adopter pour favoriser l'autonomie, le respect et la sécurité par tous les élèves. Une célébration collective se tiendra à quelques reprises durant l'année scolaire

Manquements :

Manquement mineur :

Le manquement mineur est remis à l'élève pris en défaut concernant le respect envers autrui, l'environnement ou la sécurité pour soi ou pour les autres. Une communication est faite aux parents afin de vous informer. Une intervention est faite par le personnel de l'école (ex : retour sur la situation, réflexion, geste réparateur, retrait de classe, perte de privilège, appel aux parents, arrêt d'agir, etc.).

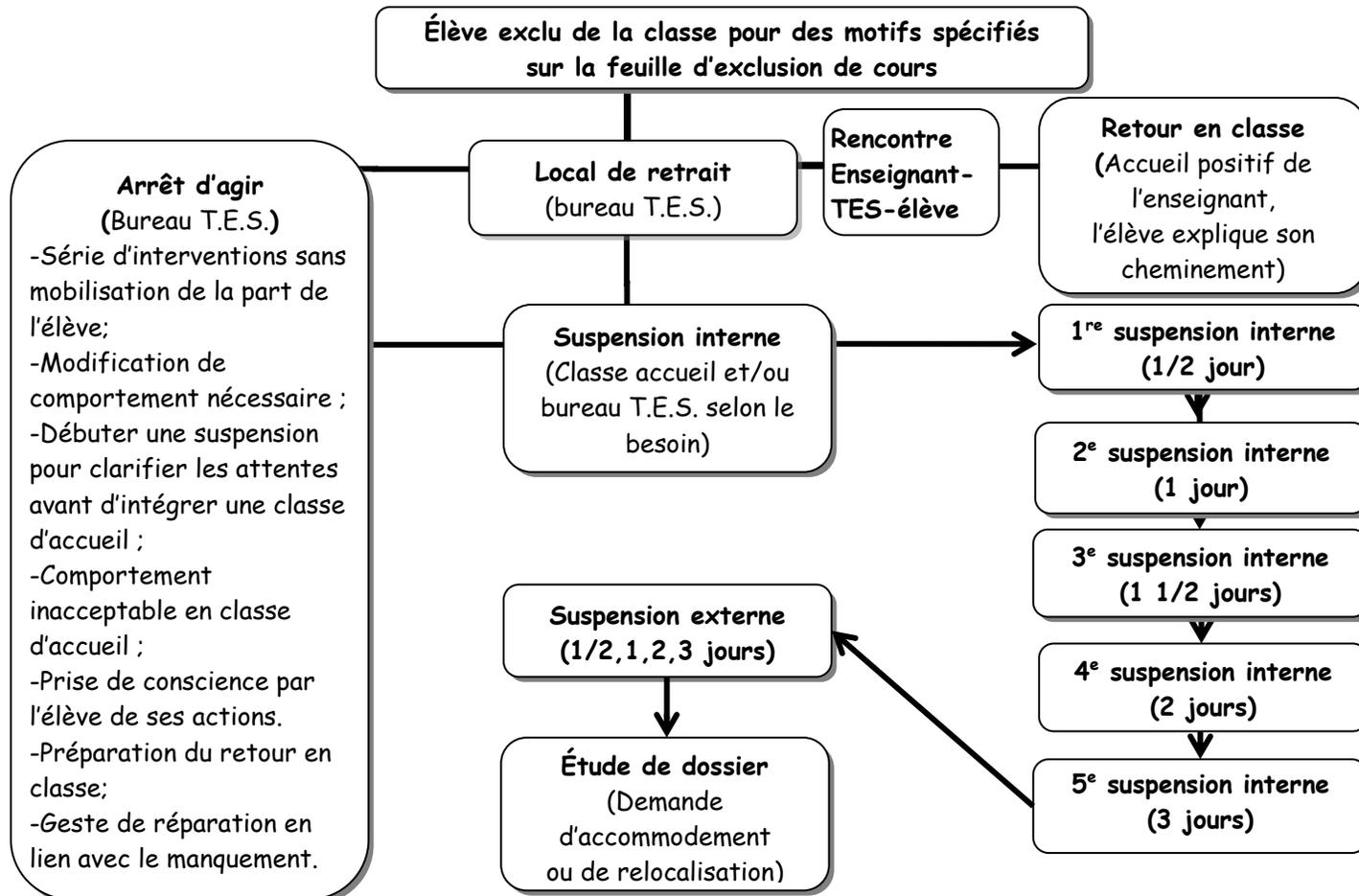
Manquement majeur :

Le manquement majeur est remis à l'élève en raison d'un manquement important aux règles de l'école (ex : impolitesse grave, bataille, comportement dangereux pour la santé ou la sécurité, taxage, vandalisme, possession d'objet dangereux, départ non autorisé, comportement intimidant, etc.). Les conséquences décernées pour de tels comportements apparaissent aux prochaines pages, soit le *protocole d'encadrement et le protocole d'intervention en cas de violence et d'intimidation*.

Comportements attendus

		Déplacements	Toilettes	Terrain de l'école	Bibliothèque	Vestiaires et crochets
Attentes	Sois Respectueux	Je marche en respectant les autres et leur espace personnel.	Je respecte les lieux et l'intimité des autres ainsi que la mienne. Je garde les lieux propres.	J'utilise un langage et des gestes respectueux envers les élèves, les adultes et l'environnement.	Je lis et je parle à voix basse.	Je respecte le matériel et l'espace personnel de chacun.
	Sois Autonome	Au son de la cloche ou à la demande de l'adulte, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.	Je vais directement à la salle des toilettes et je retourne aussitôt auprès de mon groupe.	Je respecte les règles et j'utilise adéquatement le matériel.	Je respecte les règles et j'utilise adéquatement le matériel de la bibliothèque.	Je fais ce qui est attendu sans perdre de temps.
	Sois Sécuritaire	Je me place calmement l'un derrière l'autre. Je circule à droite et en marchant.	Je me lave les mains. Je suis calme.	Je joue de façon sécuritaire dans ma zone de récréation.	Je respecte les endroits de lecture autorisés.	Je garde le corridor dégagé et bien rangé.

PROTOCOLE D'ENCADREMENT



- 1) À chacune des étapes, une étude de dossier est faite pour déterminer les causes du comportement, puis déterminer la meilleure ressource pour aider le jeune.
- 2) La direction se réserve le droit de modifier la séquence en fonction de la situation



L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE :

L'intimidation est un comportement d'abus de pouvoir **répété** dans l'intention de faire du mal. Elle blesse physiquement, verbalement ou socialement.

Physique : bousculades, coups, gestes irrespectueux, crache, vole, brise...

Verbale : menaces, insultes et injures, pression...

Sociale : rejet ou exclusion, rumeurs et mensonges, humiliation et moqueries...

Cyberintimidation : médias sociaux, applications informatiques, jeux vidéo...

La violence est une parole ou un geste utilisé avec force pour attaquer ou blesser.

QUE FAIRE

- ➔ Je m'affirme en regardant la personne intimidatrice dans les yeux, en lui disant ce qui me dérange et je lui demande d'arrêter par un message clair.
- ➔ Je peux en discuter avec un ami.
- ➔ Je ne reste pas seul.
- ➔ Je dois en parler à un adulte en qui j'ai confiance (parent, enseignant, éducateur spécialisé, direction, éducatrice du service de garde, etc.).
- ➔ Je dois toujours dénoncer la situation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION / INTIMIDATION ET VIOLENCE (LOI 56)

INTIMIDATION	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE	VICTIME
1^{re} dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Référence à la T. É. S. école. • Rencontre de l'élève par T.É.S et direction. • Communication aux parents. • Ouverture d'un dossier intimidation. • Explication des conséquences d'une récidive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre préventive. • Réflexion avec signature des parents. • Prise de conscience. • Mesures réparatrices. 	
2^e dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève en présence des parents, T.É.S. école et direction. • Note au dossier d'intimidation. • Suspension interne. • Mesures réparatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion avec signature des parents. • Mesures réparatrices. • Informer tous les intervenants en support à l'élève. • Ouverture d'un plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre et écoute. • Prévention. • Suivi auprès de l'élève et de ses parents.
3^e dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève en présence des parents, T.É.S. école, direction et policier éducateur. • Note au dossier d'intimidation. • Suspension interne ou externe. • Mesures réparatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion avec signature des parents. • Mesures réparatrices. • Informer tous les intervenants en support à l'élève. • Ouverture d'un plan d'intervention. • Suivi par psychoéducatrice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer tous les intervenants en support à l'élève. • Bénéficie d'un geste de réparation. • Offrir des outils et des moyens concrets.
4^e dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève en présence des parents, T.É.S. école, direction et policier éducateur. • Note au dossier d'intimidation. • Suspension externe. • Mesures réparatrices. • Possibilité de demande de relocalisation ou d'accommodement pour répondre au besoin de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion avec signature des parents. • Mesures réparatrices. • Informer tous les intervenants en support à l'élève. • Révision du plan d'intervention. • Suivi par psychoéducatrice. 	

N. B. En fonction de la gravité de la situation, le policier éducateur et la DPJ peuvent s'ajouter à l'une ou l'autre des étapes.
La direction se réserve aussi le droit de modifier la séquence des interventions.



RÈGLES DE VIE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de mon école.
Pour mon bien-être et celui de mes amis,
je m'engage à les respecter durant toute l'année.

Prénom

Nom de famille

Classe

Signature

Date

PARENTS

J'ai pris connaissance des règles de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à les faire respecter durant toute l'année. En tant que parent, je m'engage à respecter le plan de circulation élaboré par le conseil d'établissement de l'école et les règles de circulation aux abords de l'école (respect du débarcadère, des zones de stationnement, courtoisie au volant, etc.) de façon à assurer la sécurité de tous.

Signatures : Parent : _____

Parent : _____

Tuteur : _____



Barème d'évaluation des apprentissages

Pour communiquer pendant l'étape à l'aide d'une lettre

Famille du D	Famille du C	Famille du B	Famille du A
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Pour communiquer à l'aide d'un commentaire

<u>On se réajuste!</u>	<u>C'est atteint!</u>	<u>C'est réussi!</u>	<u>Visé juste!</u>
J'ai besoin du soutien constant de l'adulte pour réussir la tâche.	J'ai besoin du soutien fréquent de l'adulte pour réussir la tâche.	J'ai besoin du soutien occasionnel de l'adulte pour réussir la tâche.	Je réussis souvent la tâche de façon autonome.

Pour communiquer par le barème officiel du bulletin

D-	D	D+	C-	C	C+	B-	B	B+	A-	A	A+
45	50	55	60	65	70	76	80	85	90	95	100

de la
École primaire
Passerelle

